



Bureau de presse
Via dei Monti di Pietralata, 16
Andreina Albano
Tel. 06 41609267 – 348 3419402
albano@arci.it
www.arci.it

Campagne de visites de Migreurop dans les centres de détention en Europe et à ses frontières externes

Les peuples se libèrent, l'Europe continue à enfermer

Lundi 14 mars à 11h, une délégation composée de la députée Rosa Maria Villeco Calipari et des représentants de l'Arci (Association culturelle italienne) visitera le CIE (Centre d'identification et d'expulsion) de Pian del Duca à Lamezia Terme.

Tandis que les révoltes dans les pays du sud de la Méditerranée sont entrain de modifier les relations de ces pays avec l'Union européenne, en particulier concernant les questions migratoires, Migreurop lance sa deuxième campagne de visites de parlementaires dans les centres de détention.

Du 7 au 31 mars, des membres d'associations - accompagnés si nécessaire de parlementaires nationaux ou européens – visiteront des centres de détention en Bulgarie, en Espagne, en Belgique, en Allemagne, en France, en Italie et en Mauritanie, où les institutions européennes financent des structures semblables.

Rappelons qu'en mars 2009, le réseau Migreurop, dans le cadre de la campagne « Droit de regard sur les lieux d'enfermement des étrangers », avait déjà fait participer des parlementaires de plusieurs pays à une série de visites de lieux de détention pour étrangers, ayant pour but d'exercer ce droit de regard (cf. <http://www.migreurop.org/rubrique276.html>).

La détention est la solution la plus fréquemment utilisée par les états membres de l'Union européenne pour affronter les phénomènes migratoires. La directive retour, adoptée en décembre 2008, aurait dû être intégrée aux législations nationales avant la fin 2010. Aujourd'hui seuls 9 pays sur 27 l'ont fait. Bien que cette directive ait été présentée comme un instrument visant à harmoniser les conditions de retour et à mieux garantir les droits des migrants, elle n'assure pas de fait le respect des droits fondamentaux des personnes détenues : par exemple, la durée maximale de la détention a été augmentée dans différents pays (Espagne, Italie, Grèce) et l'interdiction d'entrée sur territoire européen – parfois pour des années – s'applique aussi à ceux qui ont des membres de leur famille résidant dans un pays de l'Union européenne.

Migreurop – qui a en 2010 demandé la fermeture de tous les centres de détention pour étrangers – renouvelle cette initiative afin que la société civile puisse exercer le droit de visite dans les centres de détention (droit par ailleurs prévu par la directive retour) afin de mieux connaître les conditions de vie des personnes détenues et l'effectivité de leurs droits.

Rome, le 15 mars 2011

Traduit de l'italien par : Ariane Allo